

Nom de la source

Aujourd'hui en France

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Nationale

Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Mardi 8 janvier 2019

Aujourd'hui en France • Edition Principale • p. AUJM12, AUJM13 • 606 mots

Un procès pour l'ébouillantée de la rue Traversière

Un Britannique est jugé aujourd'hui pour avoir volontairement aspergé d'eau bouillante sa compagne, qui en est morte. Il nie les faits.

C'est un homme terriblement affaibli par une vie d'excès, souffrant d'un cancer de l'estomac à un stade avancé, qui compare aujourd'hui devant la cour d'assises de Paris. Bruce Hill, citoyen britannique de 60 ans, y répondra d'un crime vieux de dix-huit ans que la justice française n'a jamais renoncé à juger. Le 1^{er} mai 2000, l'homme avait ébouillanté sa compagne - involontairement selon lui - lors d'une énième dispute à leur domicile du XII^e arrondissement de Paris. Lesley Robinson, enseignante d'anglais de 47 ans, était morte dix jours plus tard des suites de ses blessures et d'infections.

Pour leur entourage, il ne faisait aucun doute que Lesley était victime de violences de la part de son compagnon, un intérimaire baroudeur rencontré neuf ans plus tôt en Espagne. Une relation pour le moins tumultueuse sur fond d'alcoolisme de part et d'autre que l'accusé qualifiera cependant de « grande histoire d'amour ».

Ce soir-là, pourtant, leur voisin n'hésite pas à appeler les secours en voyant Lesley tambouriner à la porte de son propre appartement, nue et présentant d'impresionnantes brûlures sur le dos. Selon son récit, Bruce Hill serait même sorti pour lui donner un coup. A leur arrivée, les policiers trouvent l'homme dans le

Rue Traversière (Paris XIIe), hier.

canapé, une bière à la main, l'air parfaitement indifférent. Les analyses révéleront qu'il avait 2,5 g d'alcool dans le sang.

Incarcéré quatorze ans en Angleterre

Lesley confiera à plusieurs témoins que Bruce l'a volontairement aspergée avec une casserole d'eau bouillante. Mais, à l'hôpital, encore consciente, elle refuse de porter plainte... Ce n'est qu'à son décès qu'une enquête sera finalement ouverte : celle-ci conclura assez vite à un geste volontaire. Lorsque la juge clôt enfin son instruction, en mars 2004, et s'enquiert du sort de Bruce Hill - rentré en Grande-Bretagne sous contrôle judiciaire - elle apprend qu'il est... incarcéré.

Retourné vivre chez son père, l'homme s'est retrouvé à la rue au décès de celui-ci. Condamné initialement à quatre ans de prison par un tribunal d'Oxford pour avoir frappé un SDF et l'avoir rendu handicapé à vie, l'homme y est resté jusqu'en octobre dernier en raison d'une disposition du droit anglais - l'équivalent de notre rétention de sûreté - permettant de maintenir en prison, à l'issue de leur peine, des détenus considérés comme dangereux.

« Après ces quatorze ans de détention outre-Manche, une ablation partielle de

© 2019 Aujourd'hui en France. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 17 janvier 2020 à BU-de-PARIS-XIII à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20190108-PJ-102195315887

la mâchoire et de l'estomac, cet homme gravement malade encourt aujourd'hui quinze années de réclusion pour des faits qui se sont produits en 2000... Ils ne sont pas techniquement prescrits, mais, dix-huit ans après, la question du droit à l'oubli se pose », résume M e Moad Nefati qui assiste l'accusé, aux côtés de M e Adèle Singh.

Les deux pénalistes comptent également bien défendre l'idée d'un geste involontaire. Bruce Hill a toujours expliqué qu'il préparait cette nuit-là un curry et qu'il avait dû lâcher précipitamment une casserole d'eau bouillante, son manche étant brûlant après avoir été positionné au-dessus du brûleur de la gazinière. Il aurait aspergé Lesley après avoir trébuché sur le chien, en voulant jeter l'ustensile dans l'évier. Une version jugée compatible avec la reconstitution et l'autopsie... mais qui n'avait pas convaincu la juge d'instruction. « Il souffre d'une insensibilité de la main depuis un accident, l'expertise a été réalisée sur un modèle de gazinière différente... tous ces éléments doivent être pris en compte, plaide M e Nefati. Les violences antérieures ne doivent pas aveugler sur cette action précise ce jour-là. » Le verdict est attendu jeudi.